



**KALIÈS**

Étude & conseil  
en environnement,  
énergie & risques industriels

# RESUME NON TECHNIQUE DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE



VALÔME

**VALOME  
PETIVILLE**

| <b>Numéro d'affaire</b> : KAR 19.23 |                |  |
|-------------------------------------|----------------|--|
| <b>Agence</b> : ROUEN               |                |  |
| <b>Date</b>                         | <b>Version</b> | <b>Objet de la version</b>                         |
| 21 octobre 2019                     | 0              | Document de travail                                |
| 6 décembre 2019                     | 1              | 1 <sup>er</sup> dépôt pour instruction             |
| 19 octobre 2020                     | 2              | 2 <sup>ème</sup> dépôt suite à évolution du projet |

## PRESENTATION GENERALE

Le présent dossier est effectué en application du chapitre unique du titre VIII du livre I<sup>er</sup> et du titre I<sup>er</sup> du livre V de chacune des parties législative et réglementaire du Code de l'environnement.

Il concerne la demande d'autorisation environnementale, déposée par la société VALOME pour l'ensemble des activités de son futur site implanté sur l'emprise du site CuBe sur la commune de Petiville (76).

Ce projet est porté par la société VALOME qui est une joint-venture entre les sociétés NEO ECO et CARRIERES DU BOULONNAIS.

Le projet consiste en la mise en place de deux unités de traitement de déchets non dangereux pour en faire des matériaux utilisables dans le secteur du BTP :

- une unité de traitement de mâchefers issus de l'incinération de déchets non dangereux (MIDND) et d'ordures ménagères,
- une unité de concassage/criblage de matériaux issus de la déconstruction et de sédiments de dragage non dangereux.

**L'objectif de ce projet est la mise en place d'une valorisation matière afin de produire des matériaux dont la qualité est supérieure aux matériaux d'origine.**

Au regard de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement définie à l'annexe de l'article R.511-9 du code de l'environnement, le projet sera soumis à :

- Autorisation :
  - 2791 Installation de traitement de déchets non dangereux ;
- Enregistrement :
  - 2515 Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, lavage, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes ;
  - 2716 Installation de transit, regroupement, tri, ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux non inertes.
- Déclaration :
  - 2517 Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes.

Par ailleurs, le projet VALOME :

- est soumis à Déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature de la loi sur l'eau,
- n'est pas concerné par l'article R515-58 du code de l'environnement relatif aux sites IED,
- n'est pas concerné par la directive Seveso 3 et les textes réglementaires s'y référant,
- est soumis à la constitution de garanties financières, pour un montant à constituer de 728 809,7 €.

Le site VALOME sera implanté au 8 rue des Dix-Huit Acres sur la commune de Petiville (76, Seine-Maritime), à environ 400 m au nord-est du centre-ville. Ce projet sera situé sur une partie à ce jour non exploitée du site CuBe, spécialisé dans la fabrication de béton. La zone occupée par VALOME sera louée par CuBe.

Les plages horaires de fonctionnement du site seront les suivantes :

- ↪ personnel administratif : entre 8h et 18h, du lundi au vendredi,
- ↪ personnel opérationnel : entre 7 h et 20h30, du lundi au vendredi.

Lors des opérations valorisation des sédiments et déchets de déconstruction, la plage horaire de fonctionnement sera de 7h à 21h du lundi au vendredi.

Le site ne fonctionnera donc qu'en période diurne et sera à l'arrêt les weekends et jours fériés.

Les différentes installations composant le projet VALOME seront les suivantes :

| Nature de l'installation | Dénomination  |  |
|--------------------------|---|--|
| Production               | Ligne mobile de valorisation des mâchefers                                    | Alimentation des mâchefers dans une trémie   |
|                          |   | Criblage   |
|                          |   | Extraction des grosses pièces (refus de crible)  |
|                          |   | Séparation des différentes fractions   |
|                          |   | Déferraillage  |
|                          |   | Extraction des métaux non ferreux  |
|                          | Ligne mobile de valorisation des matériaux de déconstruction et des sédiments | Concassage   |
|                          | Criblage  |  |
| Stockages                | Bâtiment de stockage  | Bâtiment existant : stockage réparti en deux îlots pour les mâchefers maturés ou non   |
|                          | Zone de stockage couverte   | 12 boxes couverts pour les mâchefers maturés ou non  |
|                          | Zones de stockage non couvertes   | Cinq zones pouvant accueillir des déchets non dangereux inertes et non inertes (sédiments, déchets de déconstruction/démolition avant et après traitement, graves de mâchefers). |
| Installations annexes    | Transformateur électrique   |  |
|                          | Forage  |  |
|                          | Bassin de confinement   |  |
|                          | Bassin d'infiltration   |  |

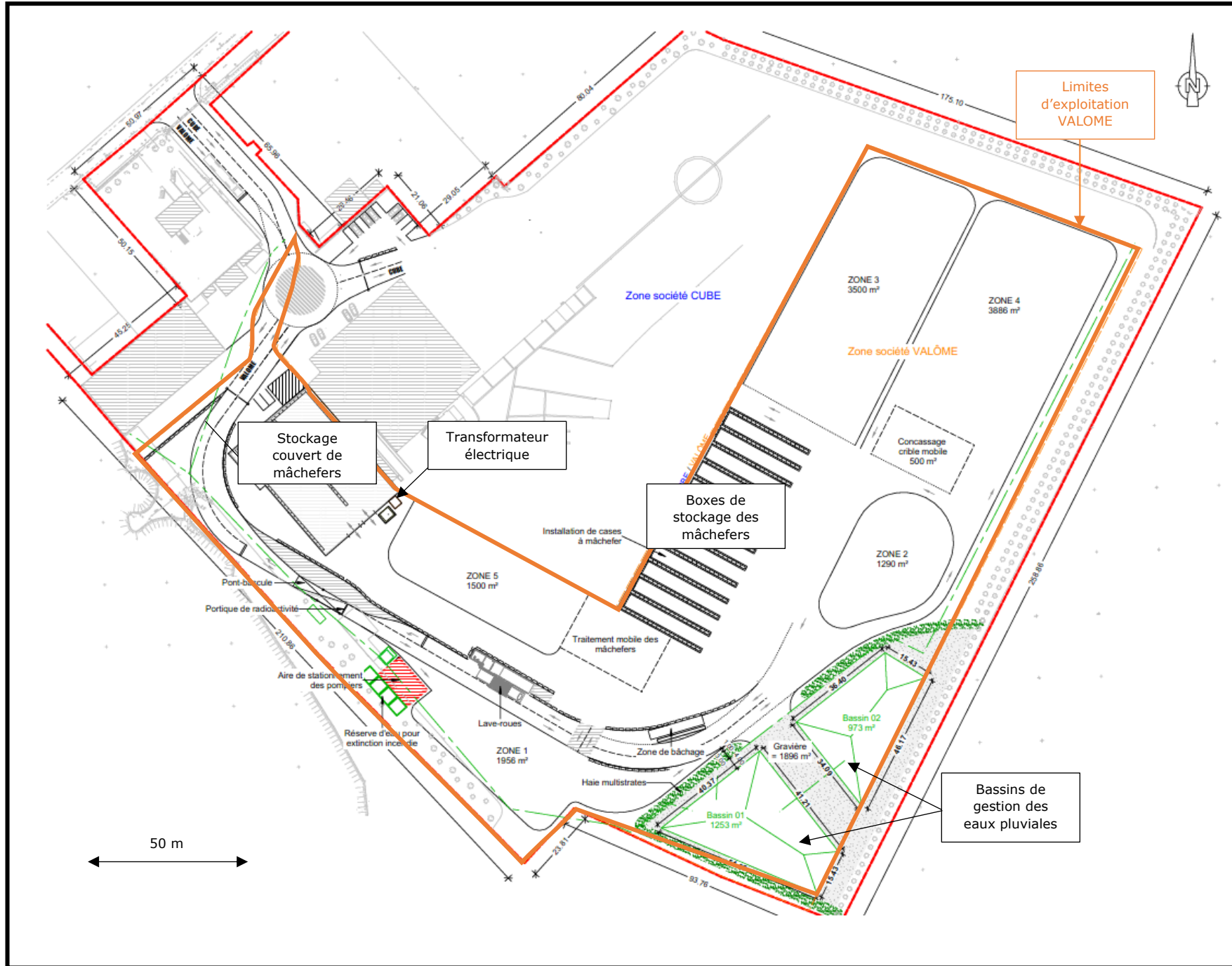
A noter que :

- ↪ une partie du stockage des MIDND sera réalisé dans un bâtiment existant ;
- ↪ les boxes de stockage des MIDND seront des constructions nouvelles ;
- ↪ la totalité des zones composant les voiries et les zones de stockage sont déjà imperméabilisées ;
- ↪ le transformateur électrique ainsi que le forage sont des installations existantes (mise en place d'une convention entre VALOME et CuBe) ;

↳ les bassins de gestion des eaux seront des aménagements neufs.

La figure page suivante présente l'aménagement prévu dans le cadre du projet.

# Plan de masse du projet




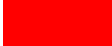









## NOTICE D'INCIDENCE

Sur base du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement, le projet VALOME appartient à la catégorie de projet n°1 : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Dans cette catégorie, il répond aux critères des projets soumis à demande d'examen au cas par cas. Cette demande a été établie avec le CERFA n° 14734\*03 transmis pour instruction à l'Autorité Environnementale le 1<sup>er</sup> juillet 2019. En réponse, par courrier du 31 juillet 2019, l'exploitant a été informé que son projet ne serait pas soumis à Evaluation Environnementale. Le dossier comporte donc une étude d'incidence (répondant aux attentes de l'article R181-14 du code de l'environnement) proportionnée à l'importance du projet et à son incidence prévisible sur l'environnement au regard des intérêts mentionnés à l'article L181-3 du code de l'environnement.

### SYNTHESE DES SENSIBILITES ENVIRONNEMENTALES DE LA ZONE D'ETUDE

#### Niveaux d'enjeu :

|   |                          |   |              |
|---|--------------------------|---|--------------|
|  | Enjeu nul ou négligeable |  | Enjeu modéré |
|  | Enjeu faible             |  | Enjeu fort   |






| Thème                  | Enjeux  | Niveau  |
|------------------------|---|---|
| <b>Milieu Physique</b> |   |   |
| Climat                 | Climat sous l'influence maritime de l'estuaire de la Seine<br>Vents de secteur sud-ouest. Pluviométrie moyenne annuelle de 851,7 mm, température moyenne de 10,5 °C.  |  |
| Topographie            | Topographie plane et de faible altitude   |  |
| Géologie               | Sous-sol composé de remblais, de sables argileux recouvrant de la craie blanche avec des silex.<br>Vulnérabilité moyenne à faible : revêtement de surface imperméabilisé.   |  |
| Hydrogéologie          | Deux masses d'eau au droit de la zone d'étude, présentant un état quantitatif bon et un état chimique allant de médiocre à bon. L'objectif quantitatif est atteint et l'objectif chimique reste à atteindre pour une des masses d'eau.<br>Présence de captages AEP dans un périmètre plus lointain : le projet n'est pas concerné par un périmètre de protection.<br>Absence de captage en aval du site.<br>Nappe captive et profonde.<br>Présence de captages industriels, agricoles et domestiques. |  |
| Hydrologie             | Cours d'eau éloignés du site : la Ravine à 450 m et le Theluet à 700 m.<br>Masse d'eau : le Theluet de qualité biologique médiocre et de qualité chimique bonne.<br>Absence de captage au niveau de la zone d'étude et d'usage de loisirs.  |  |
| Risques naturels       | Terrain non concerné par un PPRI ou PPRN.<br>Absence de risques naturels particuliers.  |  |
| <b>Milieu naturel</b>  |   |   |
| Zonages réglementaires | Aucune zone d'inventaire du patrimoine naturel n'est présente au droit du projet, les plus proches sont à environ 2 km.   |  |


| Thème                       | Enjeux   | Niveau |
|-----------------------------|--|--------|
|                             | A noter que le projet est implanté au sein du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine.   |        |
| Zone Humide                 | La projet n'est pas implanté au droit d'une zone humide. La plus proche est localisée à 500 m.   |        |
| Continuité écologique       | Le projet se situe dans un espace fragmenté par les tronçons routiers et bordé par un tissu urbain. Le tissu urbain sépare la zone de projet d'un réservoir de biodiversité humide.  |        |
| Habitats naturels           | Les différents habitats identifiés ne présentent que des enjeux faibles à très faibles.  |        |
| Flore                       | Différents habitats ont été identifiés. Les rares enjeux se limitent à la friche sableuse qui joue un rôle d'habitat de substitution pour la flore patrimoniale. Les enjeux sont considérés de faibles à nuls.   |        |
| Faune                       | Avifaune : 4 espèces sont considérés comme nicheurs dans l'aire du projet et protégés en France : le Grimpereau des jardins et le Rougequeue noir ne sont pas menacés en France comme en Haute-Normandie. A contrario le Chardonneret élégant est vulnérable en France mais en sécurité en Haute-Normandie, et le Petit gravelot n'est pas menacé en France mais vulnérable en Haute-Normandie.<br>Pour le Petit gravelot, cette espèce s'est installée sur une zone de stockage artificielle. Cet espace n'est pas considéré comme étant son habitat naturel dans ce cas présent, mais il représente un enjeu fort au vu de l'état de conservation de son habitat dans la région.<br>Les autres habitats identifiés présentent des enjeux très faibles à faibles. |        |
| <b>Cadre de vie</b>         |  |        |
| Bruit et vibrations         | Bruit ambiant sous l'influence des activités industrielles et du trafic de la zone d'étude. A noter l'influence de la proximité de la ZI de Port-Jérôme.   |        |
| Ambiance lumineuse          | Ambiance lumineuse modérée à forte, sous influence des activités proches de la ZI de Port-Jérôme.  |        |
| Qualité de l'air            | La qualité de l'air de la zone d'étude est principalement influencée par les activités voisines et la circulation sur les axes routiers à proximité (RD28, RD281 et RD81). A noter l'influence de la proximité de la ZI de Port-Jérôme.  |        |
| <b>Milieu humain</b>        |  |        |
| Périmètre d'étude           | Communes concernées : Petiville, Saint-Maurice-d'Etelan et Port-Jérôme-sur-Seine.<br>Département : Seine Maritime – 76.  |        |
| Population                  | Les habitations les plus proches se situent à 20 m au nord-ouest. Le centre-ville de Petiville est situé à 400 m au nord-est.  |        |
| Données d'urbanisme         | Projet situé en zone UE, dédié aux activités industrielles, commerciales, artisanales et de services (voir chapitre 4).  |        |
| Sites et sols pollués       | Site CuBe enregistré dans la base BASIAS.<br>8 sites BASIAS et un site BASOL.<br>Etat des sols : contamination en HCT dans le périmètre proche de l'aire de lavage. Contamination ne présentant pas de risques sanitaires en l'état.   |        |
| Agriculture et sylviculture | Projet allant être implanté sur un site déjà en activité : absence de destruction de parcelles agricoles ou forestières.   |        |
| Infrastructures             | Présence d'infrastructures routières de fréquentation moyenne.<br>Proximité de la ZI de Port-Jérôme.   |        |
| Patrimoine et paysage       | Absence de monuments historiques, de site classés ou inscrits à proximité du projet et de vestiges archéologiques.   |        |

## SYNTHESE DES IMPACTS ET DES MESURES ASSOCIEES

Un niveau est attribué à chaque impact identifié :

### Niveaux d'impact

|   |                           |   |               |   |                |
|---|---------------------------|---|---------------|---|----------------|
|  | Impact nul ou négligeable |  | Impact modéré |  | Impact Positif |
|  | Impact faible             |  | Impact fort   |   |                |

| Thème                  | Impact   |              |                         |  | Mesures ERC  | Impact résiduel |
|------------------------|--|--------------|-------------------------|--|--|-----------------|
|                        | Description  | Phase        | Type                    | Niveau   |  |                 |
| <b>Milieu physique</b> |  |              |                         |  |  |                 |
| Climat                 | Rejet des gaz d'échappement par les engins / camions sur une durée approximative de 6 mois.  | Travaux      | /                       |  | /  |                 |
|                        | Les installations de production ne généreront pas de GES.<br>Rejet des gaz d'échappement par les engins / camions et projet non soumis aux allocations de quotas CO <sub>2</sub> .<br>Proximité de la ZI de Port-Jérôme regroupant des activités très émettrices de GES. | Exploitation | Temporaire et indirect. |  | Respect des normes Euro.<br>Trafic fluvial privilégié si possible.<br>Consignes d'arrêt de moteur et vitesse de circulation limitée. |                 |
| Topographie            | Site déjà imperméabilisé.<br>Bâtiment et voiries déjà existants ne nécessitant pas de déblais ou de remblais   | Travaux      | /                       |  | /  |                 |
|                        | Création éventuels de merlons de terre dans le cadre de l'intégration paysagère des bassins de gestion des eaux.   | Exploitation | /                       |  | /  |                 |



| Thème                                       | Impact   |              |                                     |        | Mesures ERC  | Impact résiduel |
|---|--|--------------|-------------------------------------|--------|--|-----------------|
|   | Description  | Phase        | Type                                | Niveau |  |                 |
| <b>Milieu physique</b>                      |  |              |                                     |        |  |                 |
| Sols, géologie, hydrogéologie et hydrologie | Sur la structure du sol : absence d'incidence, le site est déjà imperméabilisé et viabilisé.<br>Réfection du réseau de collecte des EP.  | Travaux      | /                                   |        | /  |                 |
|   | Risque de pollution accidentelle des sols (fuite au niveau des engins, migration de matières en suspension lors des terrassements pour la création des bassins).   | Travaux      | Temporaire, direct et à court terme |        | Site déjà imperméabilisé.<br>Absence de construction mettant le sol à nu (hors création des bassins de gestion des eaux).<br>Produits liquides sur rétention.<br>Management environnemental du chantier.                           |                 |
|   | Absence d'impact quantitatif sur les eaux souterraines et superficielles.  | Travaux      | /                                   |        | /  |                 |
|   | Le personnel du chantier utilisera les sanitaires du site CuBe.<br>Les éventuelles eaux usées liées aux travaux seront collectées directement et évacuées par des entreprises spécialisées.  | Travaux      | Temporaire, direct et à court terme |        | Moyen de traitement des eaux usées domestiques du site CuBe : fosse de récupération, pompage et évacuation comme déchet.   |                 |
|   | Alimentation en eau du projet par le forage existant.<br>Pas de consommation liée au process.<br>Consommations pour l'appoint de la station de lavage des camions, les systèmes de brumisation des machines et des voiries lorsque nécessaire. | Exploitation | Permanent et direct.                |        | Nouvelle station de lavage fonctionnant en circuit fermé avec réutilisation des eaux de toiture.<br>Suivi de la consommation en eau de forage qui restera limitée par apport à celle connue actuellement (usage sur le site CuBe). |                 |

| Thème                                       | Impact   |                         |                       |        | Mesures ERC   | Impact résiduel |
|---|--|-------------------------|-----------------------|--------|---|-----------------|
|   | Description  | Phase                   | Type                  | Niveau |   |                 |
| <b>Milieu physique</b>                      |  |                         |                       |        |   |                 |
| Sols, géologie, hydrogéologie et hydrologie | Gestion des eaux globalisée à la totalité du site (VALOME + CuBe).<br>Le projet sera à l'origine d'eaux pluviales de voiries, parking et aires de stockage (hors stockages des MIDND qui seront couverts), d'eaux pluviales de toitures et des eaux provenant de la station de lavage des camions. | Exploitation            | Permanent et direct.  |        | <p>Protection du réseau d'adduction en eau potable et du forage par un dispositif de disconnexion.</p> <p>Absence de rejets d'eaux usées industrielles et domestiques.</p> <p>Réfection du réseau de collecte des eaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• suppression du puits d'infiltration pour traiter l'ensemble des eaux pluviales de voirie avant infiltration,</li> <li>• mise en place d'un traitement adapté en amont du bassin de confinement (décanteurs) et du bassin d'infiltration (séparateur hydrocarbures),</li> <li>• dimensionnement des ouvrages de traitement de façon à faire face aux variations de débit et à tenir compte de la doctrine locale et de la capacité d'infiltration du sol,</li> <li>• respect des VLE applicables.</li> </ul> <p>Mise en place d'un programme de suivi.</p> |                 |
|   | Risque de pollution accidentel en cas déversement ou de sinistre.  | Exploitation            | Temporaire et direct. |        | <p>Mise sur rétention des produits liquides.</p> <p>Bassin de confinement permettant d'isoler les eaux potentiellement polluées en cas de sinistre (dimensionné en tenant compte d'un incendie sur les bâtiments VALOME et CuBe).</p>   |                 |
| Risques naturels                            | Projet non concerné  | Travaux et exploitation | /                     |        | /   |                 |

| Thème                                | Impact  |                         |      |        | Mesures ERC  | Impact résiduel |
|--------------------------------------|---|-------------------------|------|--------|--|-----------------|
|                                      | Description   | Phase                   | Type | Niveau |  |                 |
| <b>Milieu naturel</b>                |   |                         |      |        |  |                 |
| Zonages réglementaires et inventaire | Incidence non significative   | Travaux et exploitation | /    |        | /  |                 |
| Flore                                | Pas d'espèces à enjeu.  | Travaux et exploitation | /    |        | Gestion des espèces exotiques envahissantes (R4).<br>Respect d'une charte végétale (R12).<br>Collecte et semis de graines des espèces remarquables.  |                 |
| Faune                                | Destruction d'une zone de reproduction du Petit Gravelot et d'un habitat favorable au Chardonneret élégant.<br>Destruction d'un habitat potentiel pour le lézard des murailles. | Travaux et exploitation | /    |        | Adaptation du calendrier de travaux (R1).<br>Délimitation et isolement du chantier (R2).<br>Balisage des zones sensibles (R3).<br>Adaptation de l'éclairage (R5).<br>Pose de nichoirs (R6).<br>Création d'un habitat favorable pour le petit Gravelot (R7).<br>Plantation d'une haie et gestion différenciée du talus en faveur du Chardonneret élégant (R8 et R9).<br>Mis en place d'hibernaculum en faveur du Lézard des Murailles (R10).<br>Sécurisation des bassins de gestion des eaux pluviales (R11). |                 |
| Continuités écologiques              | Projet situé dans un espace fragmenté.<br>Possible potentialité d'accueil d'habitats et d'espèces à caractère humide sur le site.   | Travaux et exploitation | /    |        | Respect des périodes de sensibilité liées aux cycles de vie.<br>Délimitation et isolement du chantier.<br>Adaptation de l'éclairage et des heures de travaux.  |                 |
| Zones humides                        | Absence d'impact  | Travaux et exploitation | /    |        | /  |                 |

| Thème   | Impact   |                         |                      |        | Mesures ERC   | Impact résiduel |
|---|--|-------------------------|----------------------|--------|---|-----------------|
|   | Description  | Phase                   | Type                 | Niveau |   |                 |
| <b>Patrimoine et paysage</b>  |  |                         |                      |        |   |                 |
| Patrimoine  | Absence d'impact.  | Travaux et exploitation | /                    |        | /   |                 |
| Paysage   | Absence d'impact.  | Travaux et exploitation | /                    |        | /   |                 |
| <b>Cadre de vie</b>   |  |                         |                      |        |   |                 |
| Nuisances sonores et vibrations<br>Nuisances lumineuses<br>Emissions de poussières<br>Production de déchets | Nuisances associées aux allées et venues des camions, aux déplacements des engins sur le site, etc...  | Travaux                 | Temporaire et direct |        | Absence d'activité en période nocturne et les weekends et jours fériés.<br>Alarmes de recul adaptées.<br>Arrosage des pistes voire arrêt des travaux si nécessaire.<br>Lavage des roues des engins.<br>Extinction des moteurs si possible.<br>Mise en place d'un management environnemental du chantier.  |                 |
| Ambiance sonore et vibrations   | Impact associé à : <ul style="list-style-type: none"> <li>ligne de traitement mobile des mâchefers,</li> <li>ligne de traitement des matériaux de déconstruction et des sédiments,</li> <li>opérations de préparation et de mise en tas des stockages et de déchargement des camions par chargeuses,</li> <li>trafic de camions pour l'approvisionnement en déchets et l'évacuation de matériaux.</li> </ul> | Exploitation            | Permanent et direct. |        | Absence d'activité en période nocturne et les weekends et jours fériés.<br>Extinction des moteurs si possible.<br>Limitation de la vitesse de circulation.<br>Ecran végétal sur la périphérie du site.<br>Respect des normes en vigueur pour les engins et les lignes de valorisation.<br>Modélisation acoustique du bruit des futures installations montrant un respect des valeurs limites de bruit réglementaires.<br>Réalisation d'une campagne de mesures conformément aux exigences réglementaires une fois l'installation en régime de fonctionnement stabilisé. |                 |

| Thème               | Impact  |              |                        |        | Mesures ERC   | Impact résiduel |
|---------------------|---|--------------|------------------------|--------|---|-----------------|
|                     | Description   | Phase        | Type                   | Niveau |   |                 |
| <b>Cadre de vie</b> |   |              |                        |        |   |                 |
| Ambiance lumineuse  | Incidences relativement limitées puisque le projet sera implanté sur un site déjà en exploitation.  | Exploitation | Temporaire et direct   |        | Mise en place uniquement sur les zones non couvertes par l'éclairage de sécurité actuel d'un éclairage non permanent et dirigé vers le bas.   |                 |
| Qualité de l'air    | Rejets diffus de poussières : envols ou ré envols de poussières au niveau des zones de stockage des matériaux et des voiries et des unités de valorisation des matériaux.                     |              |                        |        | Stockage des MIDND couverts.<br>Machines équipées de systèmes de brumisation intégrés.<br>Brumisation si nécessaire des aires de stockage et lors des opérations de concassage / criblage ponctuelles.<br>Bâchage des camions.<br>Nettoyage des voiries et des roues de camions.  |                 |
| Odeur               | Projet non concerné   | Exploitation | /                      |        |   |                 |
| Gestion des déchets | Objectif du projet : mise en place d'un recyclage / valorisation matière.<br>Les quelques déchets seront extraits des matériaux entrants (plastiques, bois, station de lavage des roues ...). | Exploitation | Temporaire et indirect |        | L'ensemble des déchets générés par les activités du projet sera confié à des sociétés spécialisées et autorisées pour le ramassage, le tri, la valorisation ou l'élimination des déchets, ce qui en minimisera l'impact.<br>Les matériaux collectés en sortie de lignes seront orientés vers des filières adaptées pour leur réutilisation. |                 |

| Thème                              | Impact   |                          |                       |        | Mesures ERC   | Impact résiduel |
|------------------------------------|--|--------------------------|-----------------------|--------|---|-----------------|
|                                    | Description  | Phase                    | Type                  | Niveau |   |                 |
| <b>Milieu humain</b>               |  |                          |                       |        |   |                 |
| Foncier                            | Projet implanté sur un site déjà en exploitation.<br>L'acquisition de foncier supplémentaire n'est pas nécessaire.<br>Absence d'impact.            | Travaux et exploitation. | /                     |        | /   |                 |
| Population / démographie / habitat | Absence d'impact.  | Travaux et exploitation. | /                     |        | /   |                 |
| Activités économiques              | Incidence positive du chantier allant occasionner des retombées économiques locales.   | Travaux                  | /                     |        | /   |                 |
|                                    | Effectif : 8 personnes à terme.  | Exploitation             | /                     |        | /   |                 |
| Sites et sols pollués              | Site accueillant déjà une installation industrielle.<br>Légère pollution en HCT identifiée sur une zone, compatible avec l'usage industriel futur. | Travaux et exploitation. | /                     |        | /   |                 |
| Risques technologiques             | Projet non concerné  | Travaux et exploitation  | /                     |        | /   |                 |
| Réseaux et infrastructures         | Trafic associé aux poids lourds.   | Travaux                  | Temporaire et direct. |        | Route d'accès au site adaptée.<br>Mise en place d'un management environnemental du chantier.  |                 |
|                                    | Trafic routier associé aux opérations de livraison et d'expédition des matériaux et aux employés.  | Exploitation             | Permanent et direct.  |        | Route d'accès au site adaptée.<br>Mise en place d'une synergie avec le site CuBe et d'une gestion double fret des matériaux entrants et sortant permettant de limiter le flux de poids lourds sortant du site VALOME.<br>Mise en place du trafic fluvial pour les déchets en provenance de la région parisienne lorsque cela sera possible. |                 |

**En l'absence d'impact résiduel significatif, il n'est pas prévu de mesure compensatoire.**

# VOLET SANITAIRE DE L'ETUDE D'IMPACT

## EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE

Au regard des conclusions de l'étude d'impact présentées ci-avant, les impacts sanitaires du site associés aux domaines de l'eau de l'air, du bruit et des déchets sont considérés comme négligeables. En l'absence d'impact résiduel, le risque sanitaire du projet VALOME est considéré comme négligeable à l'encontre des populations environnantes.

## SCHEMA CONCEPTUEL

L'identification des sources de pollution potentiellement dangereuses, des vecteurs et des cibles, réalisée sur la base des émissions présentées précédemment, fournit le résultat suivant :

| Domaine | Emissions  | Source de danger | Vecteur | Cible     |
|---------|--|------------------|---------|-----------|
|         |  |                  |         | Riverains |
| Eau     | Eaux pluviales ruisselant sur les surfaces imperméabilisées                            | -                | O       | O         |
| Air     | Poussières liées à la manipulation et traitement des MIDND                             | -                | O       | O         |
|         | Poussières liées à la manipulation et au traitement des sédiments et recyclés de béton | -                | O       | O         |

O = Oui

**Il s'avère que la combinaison source / vecteur / cible n'est identifiée pour aucun des schémas d'exposition présentés.**

## CONCLUSION DU VOLET SANITAIRE

Au vu du niveau de dégradation de l'environnement du site, des rejets le caractérisant et des moyens de maîtrise prévus par l'exploitant, **l'impact sanitaire du projet est considéré comme acceptable envers les populations environnantes.**

# ÉTUDE DE DANGERS

## IDENTIFICATION DES DANGERS ET EVALUATION DES RISQUES

Les produits entreposés et manipulés dans le cadre du projet VALOME ne présentent aucune caractéristique dangereuse.

En ce qui concerne les installations, l'Analyse Préliminaire des Risques ne fait ressortir aucun évènement présentant un niveau de criticité supérieur à 6 (zone rouge). Par conséquent, aucun évènement ne doit faire l'objet d'une modélisation.

| Niveau de criticité des évènements étudiés |                        |              |   |   |
|--|------------------------|--------------|---|---|
| Niveaux de gravité                         | Niveaux de probabilité |              |   |   |
|  | 1                      | 2            | 3 | 4 |
| 1  | /                      | 1, 2, 3 et 4 | / | / |
| 2  | /                      | /            | / | / |
| 3  | /                      | /            | / | / |
| 4  | /                      | /            | / | / |



## JUSTIFICATION DES MESURES ORGANISATIONNELLES ET TECHNIQUES

Des mesures techniques et organisationnelles sont prévues afin d'éviter que les situations à risques, ne se produisent et d'en limiter les conséquences. Les principaux dispositifs de sécurité seront les suivants :

### Organisation de la sécurité

Le personnel est formé sur la conduite à tenir en cas de sinistre, l'utilisation des extincteurs et les gestes de premier secours. Il suit régulièrement des exercices de défense contre l'incendie et des exercices d'évacuation.

Les procédures d'exploitation et consignes de sécurité sont établies, tenues à jour et affichées dans les lieux fréquentés par le personnel.

### Moyens de protection

Les stockages de mâchefers seront pour partie implantés dans un bâtiment existant présentant les caractéristiques suivantes :

| Bâtiments   | Surface (m <sup>2</sup> ) | Hauteur (m) | Nature des parois  | Nature du sol | Nature de la charpente | Nature de la couverture |
|---|---------------------------|-------------|--|---------------|------------------------|-------------------------|
| Bâtiment existant abritant une partie du stockage des MIDND | 1 472                     | 8 m         | Façades est, sud et ouest : parpaings / maçonnerie.<br>Façade Nord : sous-bassement parpaings sur 1 m puis bardage métallique avec rampe et porte d'accès. | Béton         | Métallique             | Fibro ciment            |

Les issues de secours respecteront la réglementation en vigueur. Les services de secours pourront accéder sur le site par l'entrée principale au niveau de la rue des Dix-Huit Acres. Cette voirie est adaptée au passage des engins de secours.

L'ensemble des vérifications périodiques réglementaires seront mises en place (installations électriques, etc...). Les salariés auront à leur disposition les équipements de protection individuelle nécessaires et adaptés.

### Moyens d'intervention

Le personnel sera formé aux risques caractérisant l'installation. Des exercices seront organisés en interne et avec les services extérieurs de secours. Des extincteurs sont répartis à l'intérieur du bâtiment et dans les lieux présentant des risques spécifiques, à proximité des dégagements, bien visibles et facilement accessibles.

Les besoins en eau d'extinction incendie sont de 120 m<sup>3</sup>/h pour la totalité du site, soit 240 m<sup>3</sup> pour une durée de 2 heures. Ils seront couverts par un bassin de 450 m<sup>3</sup> associé à 2 prises d'eau permettant chacune de pomper 120 m<sup>3</sup>/h.

Les centres de secours de Lillebonne et de Port-Jérôme-sur-Seine sont les plus proches et seront les premiers à intervenir.

**Confinement des eaux d'extinction incendie**

Le volume à confiner en cas de sinistre est estimé à 773 m<sup>3</sup>. La mise en place d'un bouton poussoir d'urgence permettra l'arrêt immédiat de la pompe de relevage et l'isolement du bassin d'infiltration. Les effluents potentiellement pollués seront confinés dans le bassin étanche ayant un volume de 2 397 m<sup>3</sup> disposant de 773 m<sup>3</sup> maintenus libres en permanence.